



Le Club de Badminton
« BCPF Saint-Jean / ACC Badminton »
vous invite à son
Tournoi Simples Minimes
Dimanche 28 Mars 2010
Autorisation : *09/10-SM35-31*
Salle Omnisports (6 terrains),
35140 Saint-Jean-sur-Couesnon



Date et Horaires : Dimanche 28 Mars 2010

- Accueil et contrôle des licences à partir de **08h30**

- Début des matchs : **09H00**

Inscriptions : 2,5 € par personne

Date Limite d'inscription : 05 Mars 2008

Pour le bon déroulement du tournoi, en fonction du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de places par tableau ou d'annuler certains tableaux. Pour constituer les tableaux, à la date de clôture des inscriptions, la priorité sera donnée aux inscriptions reçues et réglées, puis au classement et enfin à la date d'inscription. Le tournoi se fera en poule de 3 ou 4 puis par élimination directe. Les tableaux sont effectués le 27 mars à 12h. Tout forfait après cette date devra être justifié (certificat médical) et ne sera en aucun cas remboursé.

Les tableaux sont ouverts aux licenciés FFBA. Aucune inscription par téléphone n'est autorisée. La feuille d'inscription doit être retournée **avant le 24 mars 2010** (cachet de la poste faisant foi) avec le règlement par chèque libellé à l'ordre de l'**ACC Badminton** à l'adresse suivante :

Anthony Repessé,

3 Route Nationale, 35140 Saint-Jean-sur-Couesnon

Tel : 06 88 29 08 39 / email : bad.anthony@laposte.net

Site Internet : <http://bcpf.fr>

Restauration : Une buvette (sandwichs, gâteaux, boissons, ...) sera disponible pendant toute la durée du tournoi à côté de la salle.

Récompenses : Lots, Bons d'achats

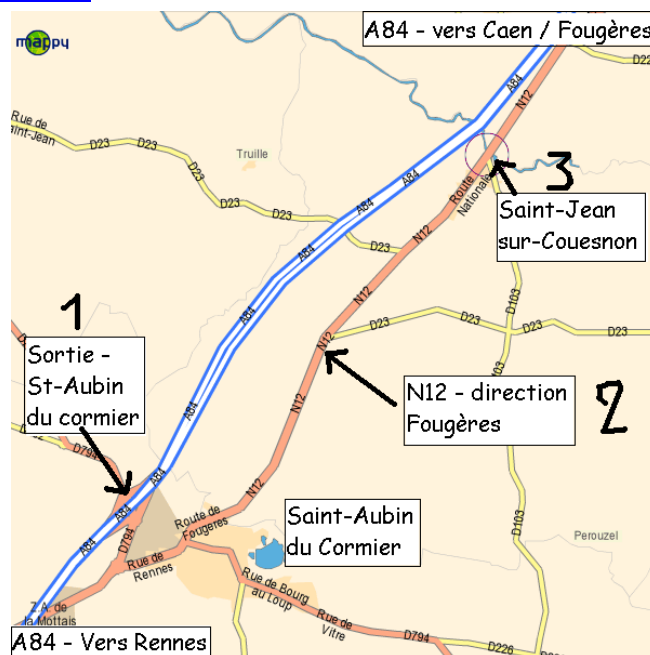
Plan d'accès : depuis Rennes

A84 direction Caen / Fougères –

sortir à Saint-Aubin-du-Cormier –

Aller à Saint-Aubin-du-Cormier

et poursuivre sur la N12 vers fougères
(traverser Saint Aubin sans changer de direction)
jusqu'à Saint-Jean-sur-Couesnon



**REGLEMENT DU TOURNOI DEPARTEMENTAL MINIMES de
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON
28 MARS 2010**

- Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBA et le règlement des tournois départementaux Jeunes de simples Saison 2009/2010
- Le juge-arbitre du tournoi est Pierre MOREL
- Chaque joueur doit présenter sa licence en règle le jour du tournoi
- La date limite pour la réception des inscriptions est fixée au 24 mars 2008. En cas de surnombre pour les inscriptions reçues et payées avant la date limite, priorité sera d'abord donnée au classement puis ensuite, à la date de réception du courrier
- Le tournoi est géré sous BADPLUS. Quelque soit le tableau, toutes les poules sont constituées de manière informatique après définition des têtes de séries. Aucune modification n'est possible, en particulier lors de forfait de dernière minute
- Les droits d'engagement sont de 2,50€ pour un tableau
- Pour tous les tableaux, la première phase se déroule sous forme de poules, puis par élimination directe après les sorties de poules
- Les tableaux sont effectués le 27 mars. Tout forfait après cette date devra être justifié (certificat médical) et ne sera en aucun cas remboursé.
- Les rencontres se déroulent en auto-arbitrage. Le juge-arbitre et le comité d'organisation ont la faculté de désigner un arbitre
- Le volant officiel de la compétition est le Yonex MAVIS 300.
- Tout joueur ne se présentant pas sur le terrain après trois appels peut être déclaré forfait par le juge-arbitre. Il est rappelé à ce titre que les horaires affichés sont théoriques, les joueurs devant être présents dans la salle 40 minutes avant l'horaire indiqué. Si un joueur souhaite s'absenter, il doit prévenir la table de marque et le juge-arbitre
- Les joueurs ont droit à trois minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé. Ce temps doit impérativement être respecté
- Tout joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.
- Les terrains ne sont accessibles qu'aux joueurs désignés, les arbitres et le juge-arbitre.
- Le comptage des points se fait selon les règles adoptées par la FFBA. Deux personnes maximums seront autorisées à rejoindre les joueurs pendant les arrêts de jeu.
- Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes, cette durée pourra être réduite sous accord des intéressés.
- Pendant le point, un volant qui touche l'infrastructure de la salle est considéré comme « faute ». Au service, il est remis une fois.
- Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque
- Les décisions du juge-arbitre et du comité d'organisation sont sans appel
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols, d'accident ou d'incident

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement qui sera affiché dans la salle.

Le comité d'organisation

Le juge-arbitre